

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
Monsieur David MINAUD**

La Présidente de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L.5211-9 alinéa 3 et R5211-2,

Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

Vu l'organigramme des services,

Considérant que M. David MINAUD exerce la fonction de Directeur des ressources humaines,

Considérant que, pour les besoins du bon fonctionnement des services communautaires, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans les domaines définis ci-après.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Madame la Présidente, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **M. David MINAUD**, Directeur des ressources humaines, pour signer tout acte et document relatif aux services placés sous sa responsabilité :

1.1 – Paie et cotisations

- certificats administratifs et bordereaux de cotisation sociale relatifs à la paie
- états de liquidation de paie et documents transmis aux organismes de protection sociale
- états de cotisation auprès des organismes (action sociale, retraite complémentaire...)
- relevés de variables de paie (heures supplémentaires, astreintes...)

1.2 – Accidents du travail

- déclarations d'accident du travail

1.3 – Congés et absences

- congés et absences des agents du service des Ressources Humaines

1.4 – Formation

- inscriptions à des formations
- conventions de formation
- conventions de stage

1.5 – Déplacements

- ordres de mission et états de frais de déplacement

1.6 – Attestations courantes

- attestations employeur destinées à France Travail
- certificats de travail
- attestations et certificats administratifs relevant de la gestion courante du personnel
- déclarations d'assurances

1.7 – Médecine préventive et suivi des absences

- convocations aux visites médicales et transmissions au service de médecine préventive
- courriers de relance et de mise en demeure dans le cadre de la gestion des absences

Article 2 : Arrêtés individuels — périmètre restreint

2.1 – Carrière

- arrêtés d'avancement d'échelon,
- documents relatifs à la retraite
- Arrêté de mise en congé parental, ou de présence parentale,
- contrats d'engagement (CEE, CDD) et leurs avenants, dans la limite d'une durée inférieurs à 6 mois.

2.2 – Positions statutaires courantes

- arrêtés de temps partiel

2.3 – Congés pour raisons de santé

- arrêtés de congé maladie ordinaire
- arrêtés de reprise de fonctions après congé maladie ordinaire
- arrêtés de congé maternité

Article 3 :

Un spécimen de la signature de M. David MINAUD Directeur des ressources humaines, figure en original sur le présent arrêté.

Le Directeur des ressources humaines,
M. David MINAUD

Article 4 :

La signature de M. David MINAUD devra être précédée de la mention :
« Par délégation de la Présidente »

Article 5 : Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au comptable de la collectivité et à l'intéressé.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le recours contentieux peut être introduit soit par courrier adressé au tribunal administratif de Nantes, soit par voie dématérialisée au moyen de l'application Télérecours Citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Publicité

Le présent arrêté sera publié conformément aux dispositions en vigueur, inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de communes et notifié à monsieur David MINAUD.

Fait à Machecoul-Saint-Même,

Le 25/09/2026

Notifié à l'intéressé.

La Présidente

Manuella PELLETIER-SORIN





La Présidente,

Madame Manuella PELLETIER-SORIN

AR-Préfecture

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20260925-1-AI

Réception par le Préfet : 25-09-2026

Publication le : 25-09-2026

